

* Oldopal Quick

Date de révision: 29.05.2015

8670041211

Version : 8 / FR

: MA-211

Date d'impression: 12.06.15

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial**

Oldopal Quick

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/mélange**

nettoyant industriel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BÜFA Reinigungssysteme

GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

Adresse email: produktsicherheit-rs@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Giftzentrale Göttingen: +49 551 19 240

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Eye Irrit. 2

H319

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280.9

Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

EUH208 Contient

Oranger doux, extraits, Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

* **Oldopal Quick**

Date de révision: 29.05.2015

8670041211

Version : 8 / FR

: MA-211

Date d'impression: 12.06.15

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****cumènesulfonate de sodium**

No. CAS	28348-53-0	No. EINECS	248-983-7
Concentration	>= 1	< 10	%
Eye Irrit. 2	H319		
STOT SE 3	H335		

2,2'-Iminodiéthanol

No. CAS	111-42-2	No. EINECS	203-868-0
Numéro d'enregistrement	01-2119488930-28-XXXX		
Concentration	>= 1	< 3	%
Acute Tox. 4	H302		
STOT RE 2	H373		
Skin Irrit. 2	H315		
Eye Dam. 1	H318		

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS	112-34-5	No. EINECS	203-961-6
Numéro d'enregistrement	01-2119475104-44-XXXX		
Concentration	>= 1	< 10	%
Eye Irrit. 2	H319		

Oranger doux, extraits

No. CAS	8028-48-6	No. EINECS	232-433-8
Numéro d'enregistrement	01-2119493353-35-XXXX		
Concentration	>= 0,1	< 1	%
Flam. Liq. 3	H226		
Asp. Tox. 1	H304		
Skin Irrit. 2	H315		
Skin Sens. 1	H317		
Aquatic chronic 2	H411		

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

* **Oldopal Quick**

Date de révision: 29.05.2015

8670041211

Version : 8 / FR

: MA-211

Date d'impression: 12.06.15

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classe de stockage	12	Des liquides non combustibles
d'après TRGS 510		

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Liste	VLEP		
Valeur	67,5	mg/m ³	10 ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15 ppm(V)
Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le : 2011; Remarque : TMP:84; FT:254			

* **Oldopal Quick**

Date de révision: 29.05.2015

8670041211

Version : 8 / FR

: MA-211

Date d'impression: 12.06.15

2,2'-Iminodiéthanol

Liste	VLEP			
Valeur	15	mg/m ³	3	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le : 2011; Remarque : TMP: 49, 49 bis; FT: 147

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	ambrée
Odeur	odeur spécifique au produit
valeur pH	
Valeur	9,0 à 9,7
Point d'éclair	
Valeur	> 100 °C
Densité	
Valeur	env. 1,01 kg/l
Hydrosolubilité	
Remarque	miscible
Viscosité	
Valeur	env. 25 s
méthode	DIN 53211 4 mm

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

* **Oldopal Quick**

Date de révision: 29.05.2015

8670041211

Version : 8 / FR

: MA-211

Date d'impression: 12.06.15

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Absence de données toxicologiques.

Toxicité aiguë par inhalation

Absence de données toxicologiques.

Corrosion/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut occasionner une irritation persistante des yeux.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les daphnies

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les algues

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les bactéries

Absence de données toxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

* Oldopal Quick

Date de révision: 29.05.2015

8670041211

Version : 8 / FR

: MA-211

Date d'impression: 12.06.15

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

SECTION 15: Informations réglementaires**Composants (règlement (CE) no 648/2004)****30 % et plus:**

agents de surface non ioniques

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2

* **Oldopal Quick**

Date de révision: 29.05.2015

8670041211

Version : 8 / FR

: MA-211

Date d'impression: 12.06.15

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.